



# Indice des prix à la consommation des ménages Hausse des prix sur un mois (0,2 %) et sur un an (1,0 %)

Entre septembre et octobre 2019, les prix à la consommation des ménages de Guyane sont en faible hausse due aux prix de l'énergie et des services. Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 1,0 %.

Clovis Clotail

En octobre 2019, l'indice des prix à la consommation des ménages est en légère hausse, poussé par les prix de l'énergie (+ 1,9 %) et des services (+ 0,2 %). Sur un an, la hausse est de 1,8 %.

Les prix de l'alimentation sont stables sur un mois, qu'il s'agisse des produits frais (- 0,1 %) et de l'alimentation hors produits frais. Sur une année, par contre, ils sont en forte hausse (+ 2,0 %).

Les prix des produits manufacturés connaissent une baisse mensuelle (- 0,3 %). Les prix des produits de santé sont quasi-stables (+ 0,1 %) ; ceux de l'habillement, chaussures et autres produits manufacturés baissent au même rythme (- 0,4 %). Une partie de cette baisse est imputable aux soldes, qui ont débuté le 3 octobre. Sur un an, les prix des produits manufacturés fléchissent légèrement (- 0,4 %).

Les prix de l'énergie augmentent sur un mois (+ 1,9 %), tirés par la hausse des prix des produits pétroliers (+ 2,6 %) : le prix du gazole grimpe de 4,2 % sur la période, celui de l'essence de 0,6 % et celui de la bouteille de gaz de 3,8 %. Sur un an, les prix de l'énergie augmentent aussi (+ 1,2 %).

Les prix des services sont en légère hausse entre septembre et octobre 2019 (+ 0,2 %). Le secteur des services de transports tire cette augmentation (+ 7,9 %), du fait de la hausse des prix des billets d'avion. Cette forte hausse n'est pas entièrement compensée par les baisses de prix des autres services. Sur la même période, les prix des loyers et services rattachés ainsi

que ceux des services de communications sont stables. En revanche, les prix des services de santé affichent une baisse (- 0,8 %) comme les autres services (- 0,3 %). Entre octobre 2018 et octobre 2019, les prix des services ont augmenté (+ 1,4 %). ■

### 1 Indice des prix à la consommation en Guyane

En glissement annuel (en %)



Lecture : en octobre 2019, l'indice des prix (ensemble) augmente de 1 % par rapport à octobre 2018.

Source : Insee, *Indice des prix à la consommation*, Dirag 2019.



## 2 Indice des prix à la consommation en Guyane - Octobre 2019

Indice des prix à la consommation (en indice, base 100 en 2015)

Regroupements	Pondérations 2019	Indice pour le mois de					Variation (%) au cours		
		Oct 2018	Jul 2019	Août 2019	Sept 2019	Oct 2019	du dernier mois	des 3 derniers mois	des 12 derniers mois
<b>Ensemble</b>	<b>10 000</b>	<b>101,9</b>	<b>103,9</b>	<b>104,0</b>	<b>102,7</b>	<b>102,9</b>	<b>0,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>1,0</b>
<b>Alimentation</b>	<b>1 596</b>	<b>102,5</b>	<b>104,0</b>	<b>104,3</b>	<b>104,5</b>	<b>104,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>2,0</b>
Produits frais	162	111,6	110,1	110,7	111,2	111,1	-0,1	0,9	-0,4
Alimentation hors produits frais	1 434	101,3	103,2	103,4	103,6	103,6	0,0	0,4	2,3
<b>Tabac</b>	<b>161</b>	<b>115,9</b>	<b>121,6</b>	<b>121,5</b>	<b>121,6</b>	<b>121,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>5,2</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>2 925</b>	<b>98,4</b>	<b>98,2</b>	<b>98,4</b>	<b>98,3</b>	<b>98,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,4</b>
Habillement et chaussures	660	96,4	96,6	97,3	96,9	96,5	-0,4	-0,1	0,1
Produits de santé	417	91,2	89,5	89,0	88,6	88,7	0,1	-0,9	-2,7
Autres produits manufacturés	1 848	100,7	100,7	100,9	100,9	100,6	-0,4	-0,2	-0,1
<b>Énergie</b>	<b>789</b>	<b>107,8</b>	<b>107,0</b>	<b>109,0</b>	<b>107,1</b>	<b>109,0</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,2</b>
dont Produits pétroliers	572	107,9	104,7	106,9	104,3	107,0	2,6	2,2	-0,8
<b>Services</b>	<b>4 529</b>	<b>102,2</b>	<b>106,3</b>	<b>105,9</b>	<b>103,4</b>	<b>103,6</b>	<b>0,2</b>	<b>-2,5</b>	<b>1,4</b>
Loyers et services rattachés	1 239	101,7	103,6	103,6	103,6	103,6	0,0	0,0	1,9
Service de santé	565	105,6	105,9	106,2	106,7	105,9	-0,8	0,1	0,3
Services de transports	303	90,8	135,0	128,7	88,4	95,3	7,9	-29,4	5,0
Services de communications	390	96,1	95,9	95,9	95,9	95,9	0,0	0,0	-0,3
Autres services	2 032	104,4	105,8	105,9	106,0	105,7	-0,3	-0,1	1,3
Alimentation et tabac	1 757	103,8	105,7	105,9	106,1	106,2	0,0	0,5	2,3
Produits manufacturés et énergie	3 714	100,4	100,1	100,7	100,2	100,3	0,2	0,2	-0,1
Manufacturés hors habillement et chaussures	2 265	99,0	98,7	98,7	98,6	98,4	-0,3	-0,3	-0,6
<b>Ensemble hors produits frais</b>	<b>9 844</b>	<b>101,7</b>	<b>103,8</b>	<b>103,9</b>	<b>102,6</b>	<b>102,7</b>	<b>0,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>1,0</b>
<b>Ensemble hors énergie</b>	<b>9 211</b>	<b>101,3</b>	<b>103,6</b>	<b>103,5</b>	<b>102,3</b>	<b>102,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,2</b>	<b>1,0</b>
<b>Ensemble hors tabac</b>	<b>9 839</b>	<b>101,7</b>	<b>103,7</b>	<b>103,7</b>	<b>102,4</b>	<b>102,6</b>	<b>0,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,9</b>

Source : Insee, indice des prix à la consommation, Dirag 2019.

## 3 Indice des prix des départements d'outre-mer et de France

Octobre 2019

Regroupements	Variation des douze derniers mois (en %)				
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	France
<b>Ensemble</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>
<b>Alimentation</b>	<b>1,4</b>	<b>2,0</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>
Produits frais	7,8	-0,4	8,9	10,0	-0,1
Alimentation hors produits frais	0,7	2,3	0,7	1,1	2,1
<b>Tabac</b>	<b>4,7</b>	<b>5,2</b>	<b>7,1</b>	<b>5,8</b>	<b>8,8</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,5</b>
Habillement et chaussures	3,8	0,1	0,6	-1,1	0,2
Produits de santé	-1,6	-2,7	-0,9	-1,1	-3,0
Autres produits manufacturés	0,4	-0,1	0,2	-0,9	-0,1
<b>Énergie</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,4</b>	<b>-3,8</b>	<b>-1,6</b>
dont Produits pétroliers	-1,0	-0,8	-0,6	-7,1	-4,5
<b>Services</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>
Loyers et services rattachés	0,9	1,9	1,2	1,0	0,7
Service de santé	0,2	0,3	0,2	-0,3	-0,2
Services de transports	11,8	5,0	19,0	3,0	1,6
Services de communications	-0,2	-0,3	0,1	0,0	0,9
Autres services	1,6	1,3	1,4	1,4	1,6
Alimentation et tabac	1,6	2,3	1,8	2,1	2,5
Produits manufacturés et énergie	0,6	-0,1	0,4	-1,6	-0,9
Manufacturés hors habillement et chaussures	0,0	-0,6	0,0	-1,0	-0,7
<b>Ensemble hors produits frais</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>
<b>Ensemble hors énergie</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>
<b>Ensemble hors tabac</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>

Source : Insee, indice des prix à la consommation, Dirag 2019.

## Définitions

**Qu'est-ce que l'indice des prix à la consommation ?** L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services proposés aux consommateurs sur le territoire. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante. La quasi totalité des biens et des services marchands proposés aux consommateurs fait partie du champ de l'indice.

**À quoi sert-il ?** Il permet de revaloriser les pensions alimentaires, les loyers d'habitation, les rentes viagères, et d'indexer le Smic et les retraites, ainsi que le taux du livret A ou d'autres produits financiers. Il permet de suivre mois par mois l'évolution des prix et donc d'apprécier les tendances inflationnistes.

## Méthodologie

L'indice des prix à la consommation (IPC) est publié en base 2015

Jusqu'en décembre 2015, l'IPC était publié en base 100 par rapport à 1998. À partir de février 2016, l'année de référence est 2015 : la moyenne des indices des prix pour l'année 2015 vaut 100. L'IPC a régulièrement changé de base : l'indice base 2015 est ainsi la huitième génération d'indice.

Un changement de base comprend des opérations simples, de nature purement calculatoire. Le niveau de l'indice, qui est modifié avec le changement de l'année de référence, importe peu : c'est l'évolution de l'indice que l'on souhaite mesurer, et cette évolution n'est pas affectée par l'année de référence dans le cas d'un indice chaîné comme l'IPC.

Le changement de base 2015 a également permis d'intégrer un nombre important d'améliorations, rendues nécessaires étant donné le temps écoulé depuis le précédent changement de base. La série agrégée « transport-communications » par exemple, a été dissociée entre les « services de transport » d'une part et les « services de communications » d'autre part, compte tenu du poids grandissant de ces derniers.

**Les pondérations de l'IPC sont entièrement mises à jour**

C'est en particulier le cas pour les indices des prix des DOM, qui intègrent l'enquête budget des familles de 2011. Ce changement de pondérations ne change pas les tendances, mais peut les amplifier.

**Le calcul de l'indice a été amélioré**

Les changements de base sont aussi l'occasion de mettre en oeuvre des évolutions méthodologiques importantes. Ainsi, pour les produits frais, la méthodologie d'agrégation de l'indice a été modifiée : les produits frais sont traités comme les autres variétés et leurs prix de base sont mis à jour chaque année.

Service territorial de Guyane  
23 ter Avenue Pasteur  
CS 36017  
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :  
Olivier LÉNA

Rédacteur en chef :  
Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjointe :  
Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page :  
Blandine GRILLOT

ISSN : 2416-8211  
© Insee 2019

## Pour en savoir plus

- Bayart P., Charrier R., « Des niveaux de vie au pouvoir d'achat : les inégalités s'accroissent entre 2001 et 2011 », Insee Dossier Guyane n° 9, mars 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3368967>.
- Pour comprendre le pouvoir d'achat et l'indice des prix : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1308>.
- « En Guyane, entre 1998 et 2013, les prix ont évolué en moyenne au même rythme que ceux de la métropole », Insee Antian'échos n° 50, juin 2014 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1293319>.

